

dant certains mois de l'année, une animation intense y renaît; c'était surtout lors de la descente des Sauvages pour la traite des *pelletteries*. Les marchands y venaient de tous côtés, et des transactions assez considérables s'y faisaient.

Au point de vue religieux, les Pères Jésuites donnaient une longue mission, et nos rives retentissaient, déjà à cette époque lointaine, des airs des cantiques et des hymnes.

Aujourd'hui, avec les chants de nos pèlerins, nous continuons une tradition déjà vieille de 250 ans, et le Cap de la Magdeleine est, en ce sens, resté quelque peu une *académie de vertu*.

Lors donc de la traite des pelletteries, les *mariages* se régularisaient au Cap; les *baptêmes* se donnaient en assez grand nombre, soit aux adultes convertis du paganisme, soit aux enfants venus au monde depuis le dernier voyage de leurs parents.

Aussi dans les délibérations du *Conseil Souverain* est-il ordonné que personne n'a le droit d'embarquer aucunes peaux ou pelletteries "sans au préalable en avoir fait déclaration aux commis et préposés aux chefs lieux des Trois-Rivières, Cap de la Magdeleine et Montréal, et d'avoir d'eux pris certificat de la qualité et quantité des dites pelletteries à peine d'amende." (Page 146.)

Ceci prouve bien que le commerce se faisait au Cap, et que les marchands y risquaient parfois d'assez grosses affaires.

Nous verrons plus tard que nos *habitants* eux mêmes se risquaient trop en avances aux Sauvages qui ne les payaient pas. Alors les créanciers, dès que s'annonçait la descente des Sauvages, quittaient leurs terres et leurs travaux et s'en allaient attendre leurs débiteurs le long du Saint Maurice, au lieu appelé *La Gabelle*.

"Sur ce qui a esté remontré par le Procureur général que les habitants de la ville des Trois-Rivières, du Cap, Champlain, Batiscan et lieux circonvoisins ayant fait de grands prests aux Sauvages, estaient obligez tous les ans d'aller au devant d'eux pour en retirer ce qu'ils pouvaient de pelletteries en desduction de leurs créances au lieu dit le sault de la Rivière des Trois-Rivières appelé La Gabelle, ce qui cause un notable préjudice aux dits habitants, Lesquels sont tous presque la moitié de l'année au dit lieu à attendre les dits Sauvages...(Vol. II; 124)